



Remboursement de trajet SNCF domicile-travail

Par **pinkasimov**, le **28/06/2017** à **14:09**

Bonjour,

Pouvez-vous me dire quand au remboursement de trajet domicile-travail à charge de l'employeur, de la même façon que pour la carte Navigo ou un abonnement annuel SNCF, si de simple billets SNCF (*hors tout abonnement*), mais toujours en trajet professionnel domicile-bureau sont remboursés à moitié aussi ?

Merci.

Par **morobar**, le **28/06/2017** à **16:29**

Bonjour,

Non les titres de transport achetés à l'unité ne sont pas remboursables.

Ils l'étaient voici 40 ans, ce qui permettait aux marcheurs de ramasser tous les jours un ticket de métro.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19846>